

Le CAJ du Vimeu

**organise un Séjour de Vacances
(Colo)
au bord de la Méditerranée !!**

**Pour les
jeunes de 13 ans
dans l'année
à 17 ans**

**Du lundi 16 au vendredi
27 juillet 2012**

**Les jeunes des communes
extérieures sont acceptés
sous réserve des places
disponibles et avec un tarif
particulier (date butoir : le 15 juin)
INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**Une réunion d'informations
aura lieu le mercredi 9 mai 2012
À 18h00**

**Salle Socio Culturelle
à Feuquières en Vimeu**

**CAJ du Vimeu
170 bis rue du Général Leclerc
80130 Friville-Escarbotin**

Le responsable :

Christophe Haussoulier (06.30.52.51.55)

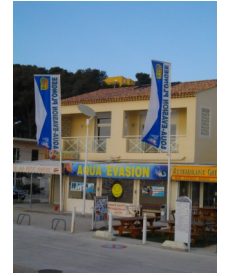
Adresse mail : CAJ@cc-vimeuindustriel.fr

Le Blog : www.caj.cc-vimeuindustriel.fr





Séjour de Vacances en MEDITERRANEE



Du 16 au 27 juillet 2012

L'hébergement sous tente a lieu au Camping du Jaï à Marignane.

Au programme :

Stage de 6 plongées pour le groupe à l'année du CAJ,
1 baptême et une plongée pour les débutants qui le souhaitent,
Stage Catamaran pour les non plongeurs.

Randonnées palmées et découverte de la côte bleue et de l'étang de Berre pour tout le groupe.

Départ en bus, le dimanche 15 juillet à 19h30 et retour le samedi 28 juillet à 09h00 au Gymnase du Collège de Friville-Escarbotin.

TARIFS du Séjour

TYPE DE SEJOUR	Si vous ne bénéficiez pas des bons vacances de la C.A.F.	TARIFS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		De 631 à 800 €	De 526 à 630 €	De 0 à 525 €
Séjour de Vacances en Méditerranée (12 jours)	Habitants CCVI 299.40 € (ou 3 X 99.80 €)	Habitants CCVI 200.40 € (3 X 66.80 €)	Habitants CCVI 187.20 € (3 X 62.40 €)	Habitants CCVI 87.00 € (3 X 29.00 €)
	Hors CCVI 598.80 € (3 X 199.60 €)	Hors CCVI 499.80 € (3 X 166.60 €)	Hors CCVI 485.40 € (3 X 161.80 €)	Hors CCVI 384.00 € (3 X 128.00 €)

Tous les paiements devront être régularisés avant le départ des jeunes.

(soit par chèque à l'ordre du Trésor Public soit en numéraire auprès du Régisseur du CAJ, Christophe Haussoulier)

Les familles ont la possibilité de régler en trois fois d'un montant identique : avant le 15 mai, avant le 15 juin et avant le 15 juillet 2012 (fournir les 3 chèques).

Les inscriptions sont réalisées dans l'ordre de retour des dossiers avec une priorité aux jeunes qui participent au CAJ dans l'année. Un dossier complet doit nous être fourni.

Le jeune qui a participé au CAJ en 2012 nous a déjà fourni une fiche sanitaire, l'information concernant l'assurance de personne et le droit à l'image. Pour le 1er juin, un certificat médical, un brevet de natation et la photocopie des vaccins compléteront le dossier. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès que nous aurons tous les éléments en notre possession.